Soutien à l'investissement dans le secteur des arts visuels

REGION CENTRE - VAL DE LOIRE

Les demandes doivent être déposées au plus tard le 31 mai de l'année concernée par le début de l'opération.

Présentation du dispositif

Le dispositif vise à soutenir les projets d'investissement des opérateurs culturels et des artistes plasticiens professionnels domiciliés en région Centre-Val de Loire dans le domaine des arts visuels.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les opérateurs culturels agissant dans le secteur des arts visuels : associations, collectivités territoriales ou leurs groupements, établissements publics, entreprises, ainsi que les artistes plasticiens dont la pratique est professionnelle.

— Critères d'éligibilité

Pour prétendre à l'aide :

- les porteurs doivent être domiciliés en région Centre-Val de Loire
- les porteurs ne doivent pas avoir déjà bénéficié d'un soutien au titre de ce dispositif dans l'année précédant la demande.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- Acquisition de matériel, d'équipement, notamment numérique ou de mobilier nécessaires aux activités de production et/ou de diffusion dans le domaine des arts visuels.
- Pour les artistes auteurs uniquement, les projets visant à la création d'outils de mise en visibilité en ligne de leurs travaux.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide financière de la Région Centre-Val de Loire ne saurait être inférieure à 150 € pour les aides individuelles et à 1 000 € pour les personnes morales.

Elle ne pourra pas excéder 20 000 € dans le cadre du soutien envers les opérateurs culturels et 10 000 € dans le cadre du soutien aux artistes.

L'intervention régionale ne peut dépasser 80 % du coût global d'un projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes doivent être déposées au plus tard le 31 mai de l'année concernée par le début de l'opération par voie dématérialisée sur le Portail des aides en ligne de la Région Centre-Val de Loire.

Critères complémentaires

- Forme juridique
  - Autres formes juridiques
    - Association

Organisme

REGION CENTRE - VAL DE LOIRE
Région Centre-Val de Loire

- **Conseil Régional du Centre**
  9 rue Saint-Pierre Lentin
  45041 ORLÉANS CEDEX 1
  Téléphone : 02 38 70 30 30
  Télécopie : 02 38 70 31 18

Déposer son dossier

- https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr/aides/#/crcvl/connecte/F_DCINVESTAV/depot/simple